

Zakaria Taha *

*La construction nationale syrienne face aux dynamiques identitaires
et communautaires*

Si le mouvement de contestation syrien déclenché en mars 2011 exprimait des revendications d'ordre politique et socioéconomique communes à tous les Syriens (liberté, dignité, fin de la dictature et de la corruption, multipartisme, réformes économiques...), il a donné une visibilité aux communautés ethniques et confessionnelles (kurde, turcomane, assyrienne, chrétiennes...) longtemps dissimulées dans une Syrie qui, sous le régime du Baath depuis 1963, était considérée comme un État fort et à l'abri des divisions communautaires.

Ainsi, dans un contexte de guerre civile et dans un Proche-Orient fragilisé par le sectarisme et traversé par les crises identitaires se forment très rapidement des mouvements d'opposition sur des critères ethniques, confessionnels et tribaux (Bloc national kurde, Parti de l'Union démocratique – PYD¹, Organisation démocratique assyrienne, Bloc turcoman, Conseil des tribus syriennes, auxquels il faut ajouter des groupes islamistes salafistes et djihadistes sunnites). Porteurs de nouvelles expressions et de nouvelles logiques de mobilisation, ces mouvements témoignent d'un renforcement de la définition des identités régionales sur la base d'appartenances communautaires et manifestent une volonté de redéfinir l'identité collective syrienne et de renégocier ses modalités de construction. Ces dynamiques constituent un défi pour l'État syrien et représentent une menace pour son intégrité territoriale et son unité nationale. Si elles marquent la crise structurelle de l'État et de sa légitimité, elles soulèvent

* Zakaria Taha est chercheur associé au GSRL (Groupe Sociétés, Religions, Laïcités) EPHE-CNRS et enseignant à l'Université d'Artois. Politologue, il a travaillé notamment sur la question de l'ambiguïté du parti Baath en Syrie face à la laïcité.

¹ Fondé en 2003 par Mohammad Saleh Muslim, il est proche idéologiquement du PKK turc (Parti des Travailleurs du Kurdistan).

la question de la construction nationale syrienne.

Comment expliquer la crise actuelle de l'État syrien? Comment le processus de construction nationale syrienne s'est-il forgé? Comment le Baath au pouvoir depuis 1963 concevait-il son projet national? Quelle est l'approche des régimes politiques vis-à-vis des communautés et des minorités non arabes?

Cette contribution vise à analyser la question de la crise de l'État en Syrie à travers le processus de construction nationale. Dans un premier temps, nous mettrons l'accent sur la construction de l'État syrien, puis, dans un second temps, sur la politique du Baath vis-à-vis de la question nationale et du nationalisme kurde, avec un intérêt particulier pour les alaouites et pour la question kurde, une question à nouveau soulevée par un contexte régional favorable. Il s'agit de lire la crise étatique actuelle à travers et à la lumière des enjeux régionaux et internationaux (confessionnalisation des conflits, crise économique, tensions sunnisme/chiisme, Arabes/Kurdes, majorités/minorités...).

Sykes-Picot ou la question des frontières «artificielles»

La sortie d'une partie des territoires syriens du contrôle de l'État (al-Raqqa, Palmyre et Deir al-Zor sous Daech², al-Hassaka, Ayn al-Arab et Afrin sous les Kurdes du PYD³) met l'accent sur la fragilité des États du Proche-Orient arabe et pose la question de la légitimité des frontières mises en place par les accords Sykes-Picot du 16 mai 1916⁴ au point que certains observateurs voient la stabilité de la région conditionnée par une nouvelle cartographie.

Le découpage territorial des provinces arabes de l'Empire ottoman par les puissances coloniales, la France et l'Angleterre, n'a pas pris en considération les réalités humaines, ethniques et religieuses ni les aspirations

² Sur l'État islamique, voir P.-J. LUIZARD, *Le piège Daech. L'État islamique ou le retour de l'Histoire*, La Découverte, Paris 2015.

³ Le PYD (*Partiya Yekîtiya Demokrât*, Parti de l'Union démocratique) est fondé en 2003 par Mohammad Saleh Muslim. Il est proche idéologiquement du PKK turc. Le PYD est membre du Comité de coordination nationale pour le changement démocratique, l'opposition syrienne de l'intérieur. Le contrôle des territoires kurdes par le PYD s'est fait avec la complicité du régime syrien avec qui il entretient un rapport ambigu. Les forces du régime ont évacué certains de leurs postes militaires et de sécurité pour les laisser aux milices du PYD, adversaires du Conseil national kurde, proche de Barzani.

⁴ Après les accords Sykes-Picot du 16 mars 1916, la Société des Nations confie à la France le 25 avril 1920 à San Remo un mandat «A» sur la Syrie et le Liban, le même type de mandat ayant été confié à la Grande-Bretagne sur la Palestine et l'Irak.

des populations concernées. Jusqu'au début du XX^e siècle, la *wilâya* (province) de Damas s'étendait jusqu'à la Jordanie, celle d'Alep comprenait des territoires turcs, et le Sandjak de Deir al-Zor faisait partie de la *wilâya* de Mossoul en Irak. Ainsi des groupes humains auparavant liés par des rapports économiques ou familiaux se sont trouvés séparés et dispersés sur plusieurs pays (de grandes tribus arabes sunnites de la région de la Djézireh comme les *Al-Baqara* et les *Shammar*, mais aussi les Kurdes, les Assyriens...).

Toutefois, indépendamment de ces contradictions et en dépit de divers projets unitaires (Croissant fertile des hachémites, Grande Syrie du Parti Syrien National Social, nation arabe du Baath), les États arabes nés suite aux accords entre les puissances mandataires ont évolué vers plus de souveraineté et d'indépendance. La charte de la Ligue arabe, créée le 22 mars 1945 par les pays arabes nouvellement indépendants⁵, garantit l'indépendance de ses États membres. La légitimité de l'État régional (*al-dawla al-qutriyya*) n'est pas récusée et ses frontières deviennent progressivement un marqueur d'identité et un cadre pour la carrière politique de ses dirigeants⁶.

Les politiques des régimes vont alors dans le sens d'un renforcement des identités régionales. L'autonomie des États est d'autant plus affirmée qu'ils entrent dans une logique de concurrence économique. Jusqu'en mars 1950, la Syrie et le Liban étaient liés par un accord d'unité douanière hérité de la période mandataire. L'État syrien, dont la classe dirigeante est alors issue de la bourgeoisie industrielle, se trouve dans l'obligation de faire transiter ses marchandises via le port de Beyrouth et se voit privé de revenus douaniers. Le Premier ministre de l'époque, Khaled al-Azm, décide de rompre l'union douanière et de moderniser le port de Lattaquié (1950-1956) afin de concurrencer Beyrouth⁷. C'est la légitimité des régimes postcoloniaux et l'origine sociale dont est issue la classe dirigeante qui est mise en cause (renversement des monarchies égyptienne et irakienne en 1952 et 1958 et lutte contre la bourgeoisie nationale en Syrie).

⁵ D. QARQUT, *Fî târikh al-umma al-'arabiyya al-hadîth* [De l'histoire moderne de la nation arabe], Maktabat Madbûli, Le Caire 2006, p. 160. Sur la Ligue arabe voir, B. BOUTROS-GHALL, *La crise de la Ligue Arabe*, in «Annuaire français de droit international», vol. 14, 1968, pp. 87-137, <http://www.persee.fr/doc/AsPDF/afdi_0066-3085_1968_num_14_1_1482.pdf> (dernier accès le 22.02.2016).

⁶ L. DAKHLI, *Arabisme, nationalisme arabe et identifications transnationales arabes au XX^e siècle*, in «Vingtème siècle», n. 103, mars 2009, p. 18.

⁷ P. SEALE, *Al-Şira' 'alâ Sûriya; dirâsa li-l-siyâsa al-'arabiyya ba'da al-harb 1945-1958* [The Struggle for Syria: A Study of Post-War Arab Politics 1945-1958], Oxford University Press, London/New York 1965, traduit en arabe par Samîr 'Abdû et Maḥmûd Fallâḥa, Dâr ʿIlâs, Damas 1996⁷, p. 131.

Certes, l'expérience unitaire de l'Égypte et de la Syrie (le République Arabe Unie créée le 1^{er} février 1958 dont la présidence est confiée à Nasser) incarne les aspirations unitaires des régimes nationalistes, mais son échec divulgue les divergences et les rivalités entre ces régimes convoitant un leadership arabe (rivalités entre Baath irakien et Baath syrien, entre Nasser et le Baath), d'autant plus que la sécession, le 28 septembre 1961, vient des Baathistes syriens, grands défenseurs de la nation arabe. Le thème de la lutte pour la réalisation de l'unité arabe dont les frontières s'étendent de «l'Atlantique au Golfe», autrefois mobilisateur, continue à figurer dans le discours officiel des régimes nationalistes (Baath en Syrie notamment) tandis qu'il ne suscite plus qu'indifférence.

La légitimité des frontières étatiques du Proche-Orient sera mise en cause notamment par les Kurdes dont la population se trouvait partagée entre la Turquie, l'Irak, la Syrie et l'Iran. Le Traité de Sèvres du 10 août 1920, qui prévoyait la création d'une région autonome kurde dans le sud-est de l'actuelle Turquie, est remplacé par le Traité de Lausanne en juillet 1923. Celui-ci permet au nouvel État turc d'annexer la majeure partie du Kurdistan et enterre le projet d'un État national kurde dans la région.

Certes, l'accès d'une partie du peuple kurde à l'autonomisation (Kurdes d'Irak) n'est pas sans effet sur les populations kurdes des États voisins, mais ce processus n'entraîne pas pour autant une remise en question des frontières externes des États. La région autonome du Kurdistan irakien ne prétend pas se fondre dans un projet unitaire transnational à la façon d'un «Grand Kurdistan» préconisé notamment par le PKK (projet abandonné par ce dernier au profit d'une autonomie et d'une reconnaissance des droits linguistiques et culturels). Les revendications territoriales des Kurdes de la région ne mettent pas en cause les frontières étatiques externes définies par Sykes-Picot⁸.

Construction nationale et contraintes communautaires

L'expansion des idées nationalistes venues d'Europe dans l'Empire ottoman à la fin du XIX^e siècle annonce la rupture du lien entre Arabes et Turcs unis jusqu'alors par l'islam. Si la *Nahda* (Renaissance littéraire arabe) a permis aux Syriens d'avoir une certaine conscience de l'identité nationale qu'ils formaient, la conception d'une identité au sens politique

⁸ É. PICARD, *Les Kurdes et l'autodétermination. Une problématique légitime à l'épreuve de dynamiques sociales*, in «Revue française de science politique», vol. 49, n. 3, 1999, p. 426.

était pratiquement absente jusqu'au début du XX^e siècle. Les idées nationalistes de cette période restent ambiguës, oscillant entre revendications de décentralisation de la gouvernance des provinces arabes et réformes politiques et administratives sans séparation politique d'avec l'Empire. Dans ses écrits sur la langue et la culture arabes, Butrus al-Bustani (1819-1883), un des pionniers de la *Nahda*, appelle à un attachement à la patrie arabe sous le nom de *Bilâd al-Shâm* (Grande Syrie), sans toutefois prôner une séparation territoriale et politique d'avec l'Empire ottoman. Le premier Congrès arabe, tenu à Paris entre les 18 et 24 juin 1913, réaffirme les revendications relatives à l'usage officiel de la langue arabe et à la décentralisation administrative, en même temps qu'il appelle à l'union de tous les Arabes, au-delà des distinctions confessionnelles dans le cadre de l'Empire ottoman.

Contrairement au voisin jordanien, qui jouit d'une homogénéité ethnique arabe, la Syrie se caractérise par une grande diversité de minorités religieuses et ethniques (kurde, arménienne, turcomane, tcherkesse, chrétiennes, alaouite, druze, ismaélienne, yazidie)⁹. Ce qui caractérise la diversité communautaire de la société syrienne est son rapport à l'espace. Si les chrétiens et les musulmans sunnites sont présents partout dans le pays, des minorités telles que les druzes, les alaouites et les Kurdes disposent de territoires distincts plus ou moins homogènes.

Sous l'Empire ottoman, qui érige le sunnisme en religion officielle, les chrétiens et les juifs étaient reconnus comme *dhimmî* (protégés des musulmans), et intégrés au système des *millet*; les minorités religieuses musulmanes telles que les alaouites étaient rejetées et souvent considérées par les deux principaux rameaux de l'islam (sunnite et chiite) comme hérétiques. Ce système a fait obstacle à l'intégration de la communauté alaouite dans une société dominée par une majorité sunnite. Sous le mandat, la France a renforcé les sentiments identitaires communautaires en exploitant les animosités déjà existantes entre les minorités, notamment musulmanes, fortement marginalisées sous l'Empire ottoman sunnite. Les autorités mandataires octroient aux minorités dès 1920 une autonomie politique et juridique (Territoire autonome des Alaouites¹⁰, État druze, État sunnite d'Alep, État sunnite de Damas¹¹ et Sandjak d'Alexandrette)¹².

⁹ Sur la répartition des minorités, voir Z. TAHA, *La Syrie*, De Boeck, Louvain-la-Neuve 2013.

¹⁰ Créé en septembre 1920, le «Territoire autonome des Alaouites» devient le 12 juillet 1922 un État dans la Fédération des États de Syrie qui comprend l'État d'Alep et l'État de Damas, fédération éclatée en décembre 1924 au profit d'un «État indépendant des Alaouites», puis d'un «Gouvernement de Lattaquié», composé par les Français.

¹¹ L'État d'Alep et l'État de Damas seront regroupés en 1925 dans l'État de Syrie.

¹² G.D. KHOURY, *Une tutelle coloniale, le mandat français en Syrie et au Liban; écrits politiques*

Si cette politique permet à la France de trouver des appuis locaux pour consolider sa présence et faire face à toute velléité de ralliement au panarabisme nationaliste, elle représente pour les notables des communautés minoritaires une certaine reconnaissance de leurs identités face au projet étatique issu d'un nationalisme majoritaire.

Ce sont néanmoins les alaouites qui tirent profit de la présence française en Syrie. Les Français suppriment l'utilisation du terme *Nusayrî*, nomination péjorative renvoyant à une secte, et intègrent massivement les alaouites dans les Troupes spéciales du Levant mises en place sous le mandat. Ainsi, réticents à se rallier au projet étatique des sunnites avec qui ils entretenaient des relations de dépendance politique et économique, les alaouites ne rejoignent l'État de Syrie qu'en septembre 1936. Ce rattachement à la Syrie ne s'est pas fait sans susciter un vif mécontentement de la part de certains chefs de la communauté alaouite qui adressent, en juin 1936, une lettre à Léon Blum dans laquelle sont mentionnés les alaouites en tant que «peuple» qui demande le maintien de son indépendance¹³.

Si la lutte nationale contre l'occupation (les révoltes de Saleh al-Ali dans la montagne des alaouites et d'Ibrahim Hanano dans le Nord en 1920, celle de Sultan Pacha al-Atrach dans la montagne des druzes en 1925-1927) renforce l'unité nationale, l'armée et les partis politiques modernes (le Baath en 1943, le Parti communiste en 1924, le Parti Syrien National Social en 1932) joueront un rôle central dans la construction de l'État-nation et dans l'adhésion des minorités au projet national après l'indépendance. Les druzes, les alaouites et les Kurdes, qui ont servi au sein des troupes militaires sous le mandat, sauront d'autant plus intégrer l'armée syrienne de l'indépendance que la carrière militaire représente pour les minorités issues des régions périphériques un moyen de pénétrer le monde urbain et politique¹⁴.

Contrairement aux partis traditionnels (Parti du Peuple et Parti national)¹⁵ qui représentent la bourgeoisie nationale et se trouvent au pouvoir après l'indépendance, le Baath offre aux minorités et aux pauvres issus

de Robert de Caix, Belin, Paris 2006, pp. 231-238.

¹³ D. LE GAC, *La Syrie du Général Assad*, Complexe, Paris 1991, pp. 69-70.

¹⁴ B. VERNIER, *Armée et politique au Moyen-Orient*, Payot, Paris 1966, p. 119.

¹⁵ Deux principaux partis politiques traditionnels rassemblaient cette bourgeoisie nationale: le Parti national (*al-hizb al-Waṭani*) et le Parti du Peuple (*hizb al-Sha'b*). Ces deux partis sont nés au moment des élections de 1947 et après l'éclatement du Bloc national (*al-Kutla al-Waṭaniyya*). Celui-ci, créé à la fin des années 1920, constituait un réseau de grandes familles et formait le parti des grands notables, sunnites et urbains pour la plupart. Le Parti national représentait la bourgeoisie damascène alors que le Parti du Peuple représentait, lui, des notables d'Alep et défendait les intérêts de la bourgeoisie de la région du Nord.

des zones rurales la possibilité de s'exprimer sur la base d'une conscience politique plus large. Son caractère laïcisant, qui voit l'islam comme un héritage culturel précieux commun à tous les Arabes, musulmans comme chrétiens, constitue sans doute un facteur déterminant dans le ralliement d'une clientèle issue des communautés minoritaires. Mais le ralliement des minorités au Baath s'explique aussi par son discours socialisant qui exprime les aspirations de la classe populaire et des couches sociales en marge, ce qui favorise leur intégration aux processus politiques nationaux sous le couvert du nationalisme panarabe¹⁶.

La ville joue un rôle important dans l'intégration territoriale des minorités¹⁷. Une intégration politique et économique à travers l'urbanisation et l'intégration dans les réseaux du pouvoir¹⁸, mais aussi par une intégration religieuse à l'islam, à la «communauté des croyants»¹⁹. Si les citadins et la classe bourgeoise ont largement occupé les postes politiques et administratifs les plus importants du pays entre 1942 et 1963²⁰, la prise du pouvoir par le Baath en 1963 constitue une étape importante dans l'évolution politique comme le remarque Nikolaos Van Dam: «L'année 1963 fut de toute évidence un tournant dans l'histoire moderne de la Syrie, en ce qui concerne la représentation des groupes religieux, régionaux, socio-économiques et politiques»²¹. Si la forte représentation des minorités a été interprétée dans une large mesure comme une volonté de «revanche» sur la majorité sunnite et citadine²², l'ascension du Baath se fait plutôt dans une perspective de construction nationale²³.

Les alaouites, autrefois quasi absents des villes, sont devenus les plus nombreux dans les villes de la région côtière. Dans les années 1990, ils passent devant les chrétiens et derrière les sunnites en ce qui concerne les

¹⁶ L. et A. CHABRY, *Politique et minorités au Proche-Orient. Les raisons d'une explosion*, Maisonneuve et Larose, Paris 1984, p. 166.

¹⁷ M.M. PRAHA, *Regional and Confessional Aspects of the Development of Syria (1963-1982)*, in «Archives orientales», n. 59, 1991, p. 43.

¹⁸ F. BALANCHE, *La région alaouite et le pouvoir syrien*, Karthala, Paris 2006, p. 173.

¹⁹ O. ROY, *Groupe de solidarité au Moyen-Orient et en Asie centrale, États, territoires et réseaux*, in «Les Cahiers du CERI», n. 16, 1996, p. 45.

²⁰ «Les Damascènes et les Alépinois détenaient 66% des portefeuilles ministériels». N. VAN DAM, *The Struggle for Power in Syria: Sectarianism, Regionalism and Tribalism in Politics 1961-1980*, Croom Helm, London 1979, p. 76.

²¹ *Ibid.*, p. 45.

²² É. PICARD, *La Syrie de 1946 à 1979*, in A. RAYMOND (dir.), *La Syrie d'aujourd'hui*, CNRS Éditions, Paris 1980, p. 158.

²³ A. DRYSDALE, *The Syrian Political Elite, 1966-1976: A Spatial and Social Analysis*, in «Middle Eastern Studies», vol. 17, n. 1, janv. 1981, p. 19.

villes de Homs et Hama²⁴ où ils viennent s'installer comme militaires et fonctionnaires. C'est ainsi que les alaouites, jadis parmi les plus en retrait du projet national arabe, opèrent un processus d'intégration politique et religieux. Sulaiman al-Ahmad (1866-1942)²⁵, un des pionniers de la réforme religieuse alaouite, et Muhammad Amin Ghalib al-Tawil (m. 1922)²⁶, s'emploient à se rapprocher des chiites du Liban, mais aussi des sunnites de Damas et à faire connaître l'histoire et la doctrine alaouites. En 1936, le mufti de Jérusalem al-Husseini déclare que les alaouites sont musulmans. Contrairement aux druzes, qui jouissent encore aujourd'hui d'une indépendance de leurs tribunaux en matière de statut personnel, les alaouites, régis par le droit chiite sous le mandat, se soumettent au statut personnel sunnite dès la promulgation de la loi du statut personnel en 1953. En 1970, plusieurs chefs religieux issus de la communauté alaouite de Syrie et du Liban rédigent une déclaration dans laquelle ils précisent leur croyance, leur credo et leur rapport à l'islam.

Bachar al-Assad n'est autre que l'arrière-petit-fils de Souleymane Ali al-Assad, un des partisans de l'État alaouite indépendant et signataire de la pétition adressée au gouvernement français en 1936 pour protester contre le rattachement de l'État des alaouites à l'État de Syrie.

Le Baath, du discours national aux manipulations communautaires

Si le Baath s'inspire du modèle occidental de l'État-nation fondé sur des critères ethniques et véhiculé par les idées nationalistes européennes et turques du XIX^e siècle, il émerge dans les années 1940 dans un contexte d'occupation (la politique mandataire de la France s'attachait à défendre

²⁴ F. BALANCHE, *La prise en compte du facteur communautaire dans l'analyse spatiale. L'État, l'espace et les communautés en Syrie*, in «Géographie et cultures, Lieu et internationalité», L'Harmattan, n. 52, hiver 2004, p. 8.

²⁵ L'effort de Sulaiman al-Ahmad se traduit par la publication d'articles dans des revues chiites afin de mieux faire connaître les membres de sa communauté. Il se charge de diffuser dans sa région la revue *al-'Irfān*, une revue publiée par des chiites duodécimains à Saïda, dans le but de promouvoir une réforme de la pratique religieuse de sa communauté. Par l'intermédiaire de ses amis duodécimains, il apporte des ouvrages de référence en droit islamique pour fonder les décisions des tribunaux alaouites; les alaouites adoptent le droit des chiites duodécimains dit *ja'farīte*.

²⁶ Il rédige un premier ouvrage sur les alaouites, publié d'abord en turc en 1919, puis traduit par lui-même en arabe et publié en 1925 sous le titre de *Tārīkh al-'alawīyyīn* [*Histoire des alaouites*]. Il remplace le mot *nuṣayrī* par *'alawī* (alaouite), dans l'objectif de rattacher les *nuṣayrī* à Alī, le cousin du Prophète et le premier *Imām* selon les chiites. Les *nuṣayrī* se placent ainsi à l'ombre du chiisme et deviennent donc musulmans.

les particularismes communautaires par la création d'États sur des bases confessionnelles). Le Baath s'affirme alors au nom d'un «nationalisme arabe» en dehors des considérations régionales, tribales et confessionnelles.

Bien que «laïque», le Baath²⁷ considérait l'islam comme «la meilleure expression de la nation arabe» et «l'élément le plus précieux de l'arabité»²⁸, incitant tous les Arabes, y compris les chrétiens, à en prendre conscience²⁹. Si cette conception du nationalisme fondée sur le lien historique entre islam et arabisme peut être interprétée comme une démarche de légitimation d'un mouvement politique dont leaders et théoriciens sont issus d'un milieu minoritaire, elle vise le ralliement de toutes les composantes d'une société longtemps régie par les rapports communautaires. Les théoriciens du parti Baath, Zaki al-Arsuzi, Michel Aflaq et Salah al-Bitar, considéraient le système communautaire, confessionnel, ethnique et tribal comme un facteur d'affaiblissement de la nation arabe et un frein à la réalisation d'une unité nationale³⁰.

Toutefois, cette conception de l'identité nationale n'entraîne pas pour autant une reconnaissance officielle de groupes ethniques autres qu'arabe et ne mentionne à aucun moment de dispositions concernant les spécificités linguistiques ou culturelles des minorités ethniques non arabes (kurde, turcomane, tcherkesse et arménienne)³¹. Pour les régimes baathistes successifs en Syrie depuis 1963, l'abandon de ces spécificités est la condition préalable à l'intégration à l'idéal national tel que défini par le Baath³². La conception jacobine de l'État-nation, qui s'affirme avec l'adoption du socialisme et de l'arabisme, va dans le sens d'un renforcement de l'orientation identitaire arabe de la Syrie, officiellement affichée en 1961 à travers le nom de

²⁷ M. AFLAQ, *Fî al-qawmiyya al-'arabiyya* [Du nationalisme arabe], discours prononcé en 1941, in *Fî sabîl al-Ba'h* [Dans la voie du Baath], Dâr al-Ṭalî'a li-l-Ṭibâ'a wa al-Nashr, Beyrouth 1978², p. 119.

²⁸ M. AFLAQ, *Dhikrâ al-rasûl al-'arabî* [À la mémoire du Prophète arabe], discours prononcé le 5 avril 1943 à l'Université de Damas, p. 131.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ L'article 15 de la Constitution du parti Baath stipule que «le lien national est l'unique lien de l'État arabe. Il garantit l'harmonie entre les citoyens, les fonde dans le creuset d'une nation unique, et lutte contre tous les fanatismes confessionnels, tribaux, raciaux et particularistes».

³¹ La communauté arménienne de Syrie, une minorité à la fois ethnique et confessionnelle, peut s'organiser en clubs et associations culturelles et disposer de ses écoles pour apprendre l'arménien. Voir N. MIGLIORINO, *Kulna Sûriyyîn? The Armenian community and the State in contemporary Syria*, in *La Syrie au quotidien. Cultures et pratiques du changement*, in «Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée», nn. 115-116, 2006, p. 111.

³² Selon l'article 11 de la Constitution du parti Baath, «doit quitter le territoire arabe quiconque fait de la propagande en faveur d'un groupement raciste anti-arabe ou y adhère, et quiconque le défend dans un but colonialiste».

«République Arabe Syrienne», qui supplante celui de République de Syrie.

Aussi, la politique d'arabisation³³ et d'homogénéisation entamée sous la République Arabe Unie et renforcée sous le Baath, notamment entre 1966 et 1975, touche-t-elle très largement les Kurdes. Ceux-ci subissent des mesures d'assimilation coercitive (recensement exceptionnel de la province d'al-Hassaka et retrait de la nationalité syrienne en 1962³⁴, interdiction de donner des noms non arabes aux enseignes commerciales, arabisation des toponymes des villages kurdes, plan de «ceinture arabe» devenu projet des «fermes modèles de l'État»³⁵, restriction des droits linguistiques et culturels...).³⁶ Ces mesures ne sont pas sans rapport avec la montée du nationalisme kurde en Irak et les révoltes de Mustafa Barzani (1961-1963, puis 1974-1975). En octobre 1963, le régime baathiste syrien n'hésite pas

³³ *Jibâl al-'alawiyyîn* (Les montagnes des alaouites) dans la région des alaouites deviennent *al-Jibâl al-Sâhiliyya* (Les montagnes côtières) et *Jabal al-Durûz* (La montagne des druzes) devient *Jabal al-'Arab* (La montagne des Arabes). BALANCHE, *La prise en compte du facteur communautaire dans l'analyse spatiale. L'État, l'espace et les communautés en Syrie*, cit., p. 7.

³⁴ Effectué le 5 octobre 1962 conformément au décret législatif n. 93 du 13 août 1962 et publié en 1965, le recensement exceptionnel prive de la nationalité syrienne près de 120.000 Kurdes faute de document d'état civil prouvant leur présence en Syrie avant 1945. Suite au mouvement de contestation de mars 2011 et dans l'objectif de neutraliser les Kurdes, le régime de Bachar al-Assad promulgue le décret législatif n° 49 du 7 avril 2011 permettant la restitution de la nationalité syrienne aux Kurdes inscrits comme «étrangers» (*ajânib*) dans les registres de l'état civil de la province d'al-Hassaka.

³⁵ Ce projet consiste à construire des villages modèles à la frontière turque le long de la route entre 'Ayn Diwâr et Râs al-'Ayn dans la province d'al-Hassaka sur des terres réquisitionnées des grands propriétaires kurdes lors des réformes agraires. Les terres réquisitionnées sont distribuées au début des années 1970 avec la réalisation du barrage sur l'Euphrate à des familles arabes dites *al-ghumûr* (les submergés), originaires de la province d'al-Raqqâ et d'Alep et dont les villages ont été submergés par les eaux du lac Al-Assad. Les réformes agraires aboutissent à l'expropriation, entre 1965 et 1975, de 30.000 Kurdes sans «qu'il n'y ait pour autant de déportations organisées comme en Irak». L'inondation des terres des paysans arabes lors du remplissage du lac Al-Assad entraîne le déplacement de 60.000 paysans arabes. 25.000 paysans, soit le tiers des submergés, acceptèrent de s'installer entre 1972 et 1977 dans les 41 villages modèles. Cf. J.-F. PEROUSE, *Les Kurdes de Syrie et d'Irak; dénegation, déplacements et éclatements*, in «Espace Population Société, Les populations de l'Orient arabe», n. 1, 1997, p. 79. C. SCALBERT YÜCEL, *Le peuplement du Kurdistan bouleversé et complexifié; de l'assimilation à la colonisation*, in «L'information géographique, Modifications coercitives du peuplement», vol. 71, n. 1, mars 2007, p. 78. M. ABABSA, *Idéologie spatiale et discours régional en Syrie*, in A. DE BIASE et C. ROSSI (dir.), *Chez nous; identités et territoires dans les mondes contemporains*, Éditions de la Villette, Paris 2006, p. 241.

³⁶ Muhammad Ṭalab Hilâl, officier de la sécurité politique de la province d'al-Hassaka en 1961, propose à travers une étude sur cette même province de régler le problème de l'irrédentisme des nationalistes kurdes en opérant un équilibre démographique entre Arabes et Kurdes et en optant pour une politique d'assimilation par l'arabisation.

à envoyer des troupes pour prêter main forte au régime irakien contre la rébellion kurde.

Le régime des Assad, au pouvoir depuis 1970, constitue une rupture avec ses prédécesseurs sur le plan idéologique et politique. Il accorde une importance particulière aux éléments régionaux et locaux dans une «rhétorique territoriale syrienne»³⁷ et cela à travers la valorisation des personnalités historiques et nationales issues de différentes composantes de la société syrienne sans pour autant mentionner leurs ethnicités³⁸; Saladin, vainqueur des Croisés, Yussef al-Azma, ministre de la Défense du gouvernement arabe sous le roi Faysal, mort le 24 juillet 1920 à la bataille de Maysaloun contre l'armée française, sont honorés comme des héros nationaux et non en tant que Kurde ou Turcoman. Saleh al-Ali, alaouite, Ibrahim Hanano, Kurde, Sultan Pacha al-Atrach, druze, sont présentés comme des héros nationaux de la grande révolution syrienne (1925-1927) contre l'occupation française.

Mais ce discours d'intégration nationale dissimule un système communautaire qui se traduit par une manipulation des clivages tribaux, ethniques et confessionnels de la société syrienne dans un objectif de légitimation et de pérennisation du pouvoir. Le régime syrien s'entoure d'une clientèle religieuse et laïque, issue des communautés minoritaires et majoritaires, à même de donner l'image d'un régime rassembleur et unificateur. La mise en place de cette clientèle loyale consiste d'abord à préserver une «représentation» stable et continue de toutes les communautés au sein du gouvernement, de l'armée et du parti Baath. Puis, dans un second temps, à procéder à une démarche de cooptation et d'incorporation de leurs dignitaires religieux (enseignement religieux privé, construction de lieux de culte, davantage d'indépendance en matière de statut personnel pour les minorités³⁹).

Si la référence à l'arabisme et au Baath continue à figurer dans le discours officiel, le régime des Assad, issu de la minorité alaouite dans

³⁷ ABABSA, *Idéologie spatiale et discours régional en Syrie*, cit., pp. 235-249.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Depuis 2004, les chrétiens peuvent appliquer leurs propres lois relatives à la succession et à la tutelle, domaine jusqu'alors régis par le statut personnel des musulmans sunnites. La loi n. 31 de mai 2006 permet à toutes les Églises catholiques orientales et latines de légiférer en matière de mariage, famille, fiançailles, légitimité des enfants, adoption, autorité parentale, garde des enfants en cas de séparation, testaments. Mgr. GRÉGOIRE III (patriarche grec-catholique à Damas), *La situation des chrétiens dans les pays majoritairement musulmans notamment en Syrie*, in *Europe-Orient: Dialogue avec l'Islam* (Actes du colloque), Paris le 12 juillet 2007, sous le haut patronage de Christian Poncelet, Président du Sénat, <http://www.senat.fr/colloques/europe_orient/europe_orient3.html> (dernier accès le 11.02.2016).

un pays qui n'a connu que des présidents sunnites, procède à une autolégitimation qui se traduit par une réintroduction des références à connotations islamiques dans le discours officiel et par un rapprochement avec les dignitaires de l'islam sunnite (Ahmad Kaftaru⁴⁰, Muhammad Sa'ïd Ramadan al-Buti⁴¹, Ahmad Hassun⁴²...) ⁴³. Ces démarches sont solennellement consacrées à l'occasion des fêtes baathistes ou nationales (les médias nationaux montrent le chef de l'État – le père comme le fils – dans ses actes de dévotion, en train de prier, participant publiquement à des cérémonies religieuses dans différentes mosquées sunnites). Dans un entretien en 1971 avec le journal libanais *Al-Nahar* sur la religion et la foi, Hafez al-Assad répond qu'il «croit en Dieu et au patrimoine spirituel de la nation arabe et qu'il comprend l'islam comme une religion d'amour, de justice et, par conséquent, une religion de socialisme»⁴⁴. Sous la pression des Occidentaux, à la suite du meurtre du Premier ministre libanais en 2005 et dans un contexte de crise, Bachar al-Assad lance alors le slogan «La Syrie est protégée par Dieu!». L'islam devient pour le régime syrien un facteur d'unité aussi crédible que l'arabisme et le nationalisme.

La manipulation du maillage communautaire est devenue récurrente avec le déclenchement du mouvement de contestation en mars 2011. Aussi, pour montrer que les chrétiens seraient alliés au régime, le général Dawoud Rajha est-il promu ministre de la Défense le 8 août 2011, une première pour un chrétien depuis l'arrivée au pouvoir du Baath en Syrie – il mourra dans un attentat le 18 juillet 2012; quant à Jihad Maqdissi, un autre chrétien, il exercera, quelques mois seulement après le soulèvement, les fonctions de porte-parole du ministère des Affaires étrangères avant de quitter la Syrie en novembre 2012. Dans ce contexte, Bachar al-Assad se positionne comme

⁴⁰ Mufti de la République depuis 1964 jusqu'à sa mort en 2004, très proche du régime. Son institution d'enseignement religieux, l'Académie du cheikh Ahmad Kaftaru, gagne le soutien des autorités politiques.

⁴¹ Kurde et professeur à la Faculté de *Shari'a*. Autorité religieuse reconnue, il est proche du régime et très médiatisé.

⁴² Mufti de la République depuis 2004.

⁴³ En Syrie, cette orientation se traduit par la cooptation d'hommes de religion, la multiplication des mosquées (près de 10.000 mosquées en Syrie en 2007) et la création d'établissements d'enseignement religieux (Instituts Hafez al-Assad pour la mémorisation du saint Coran en Syrie (*Ma'âhid al-Asad li-tahfîz al-Qur'ân al-karîm*) dont le nombre s'élève à 840 en 2007, écoles du cheikh Ahmad Hassun à Alep ou du cheikh al-Farfur...). Statistiques du Ministère des Waqfs du 31 décembre 2007, <<http://www.syrianawkkaf.org/?pid=456>> (dernier accès le 15.04.2010).

⁴⁴ M. QANNUT, *al-Dîn wa al-'imân fî maqûlât al-qâ'id Hâfîz al-Asad* [La religion et la foi dans le discours du dirigeant Hafez al-Assad], in *Min afkâr wa qiyâm al-qâ'id Hâfîz al-Asad* [De la pensée et des valeurs du dirigeant Hafez al-Assad], p. 332.

l'unique alternative capable, malgré la crise, d'assurer la protection des chrétiens syriens mais aussi de tout l'Orient. C'est ainsi que Damas accueille le 8 juin 2015 le synode œcuménique annuel des patriarches orientaux se réclamant d'Antioche, une rencontre qui se tient habituellement au Liban⁴⁵. De même, l'inauguration, le 6 juin 2015, d'une mosquée au nom de la Vierge Marie «Al-Sayyida Maryam» dans la ville majoritairement alaouite de Tartous, dont la plaque commémorative porte la mention «inaugurée durant le mandat du président Bachar al-Assad»⁴⁶, n'est pas sans faire le lien entre l'islam prétendument tolérant d'un régime «alaouite» et les chrétiens d'Orient.

Cette politique permet au régime de disposer d'hommes de religion qui sont mobilisés en cas de crise de légitimité du pouvoir. Muhammad Saïd Ramadan al-Buti, mort dans un attentat lors d'un enseignement à la mosquée, n'hésite pas à traiter les manifestants de «voyous», utilisant les mosquées à des fins personnelles. L'archevêque grec-catholique d'Alep, Jean-Clément Jeanbart, pour qui le conflit oppose «un *État* à des djihadistes cherchant à détruire la culture syrienne, massacrer les minorités religieuses et la population laïque»⁴⁷, ne voit pas d'alternative au régime de Bachar al-Assad⁴⁸, redoutant «les conséquences d'un renversement du régime, qui pousserait beaucoup de nos fidèles à émigrer, comme en Irak depuis la chute de Saddam Hussein»⁴⁹. Elias Zahlaoui, prêtre catholique syrien, critique «l'ingérence» de la France, qui récuse la légitimité du président syrien Bachar al-Assad, à travers une lettre qu'il adresse le 23 juin 2011 à Alain Juppé, alors ministre des Affaires étrangères⁵⁰.

Le discours laïque d'intégration nationale et le rejet officiel du communautarisme politique par les régimes baathistes (censure de toute production abordant les confessions⁵¹), s'il peut s'inscrire dans la vision laïcisante du

⁴⁵ <<http://www.lorientlejour.com/article/928642/rai-a-damas-la-conscience-du-monde-est-morte-.html>> (dernier accès le 10.06.2015).

⁴⁶ Agence de Presse Syrienne, SANA, <<http://sana.sy/?p=226069>> (dernier accès le 05.12.2015).

⁴⁷ <<https://francais.rt.com/international/8627-archeveque-syrien-demande-royaume-uni-ne-pas-aider-djihadistes>> (dernier accès le 18.10.2015).

⁴⁸ <<https://www.letemps.ch/monde/2015/10/14/syrie-chretiens-ne-alternative-bachar-el-assad>> (dernier accès le 15.10.2015).

⁴⁹ «Le Figaro», 11.01.2012, entretien de Georges Malbrunot avec Mgr. Jeanbart, *Mgr. Jeanbart: «Il faut donner sa chance à Assad»*, <<http://www.lefigaro.fr/international/2012/01/11/01003-20120111ARTFIG00437-mgr-jeanbart-il-faut-donner-sa-chance-a-assad.php>> (dernier accès le 11.10.2015).

⁵⁰ <<http://www.infosyrie.fr/re-information/un-pretre-syrien-reecrit-a-juppe/>> (dernier accès le 15.10.2011).

⁵¹ Les livres ou les articles qui abordent le problème de la société d'un point de vue communautaire dans la société syrienne sont systématiquement soumis à la censure ou

Baath, sert surtout à dissimuler l'origine minoritaire du régime et son assise communautaire. La contradiction inhérente entre le discours unitaire et rassembleur et la pratique communautaire du régime ne peut que fragiliser le pouvoir et le contraindre à rechercher une légitimité là où c'est possible. Une politique qui consacre la continuité du fonctionnement communautaire d'une société, laquelle en souffre déjà, au détriment d'une intégration sociale qui dépasse le cadre confessionnel et ethnique⁵². L'équilibre reste fragile, comme en témoignent des différends qui virent rapidement aux affrontements communautaires (heurts entre druzes et bédouins en 2001 à Suwayda, entre alaouites et ismaéliens en 2005 à Masyaf, entre Kurdes et Arabes en 2004, puis en 2008 à Qamichli).

Le nationalisme kurde en Syrie, du système Assad à la scène internationale

Si le contexte du printemps arabe et de la lutte contre l'État islamique donne une visibilité régionale, voire internationale, au mouvement kurde syrien, ce dernier a longtemps été incorporé au système Assad. Certes, les revendications nationalistes des Kurdes de Syrie remontent au début du XX^e siècle et se sont notamment exprimées à travers la Ligue Khoyboun⁵³ et le mouvement autonomiste de la Djézireh (1936-1939)⁵⁴, qui jettent les bases d'une conscience identitaire kurde en Syrie, mais l'organisation des Kurdes syriens en partis politiques est relativement récente par rapport

purement et simplement interdits, leurs auteurs punis, accusés d'«affaiblir les sentiments nationaux», de «provoquer la rébellion civile» et déclarés coupables «d'atteinte grave à la dignité de l'État». L'article 29 de la loi de 2001 sur l'impression et la publication interdit les articles et les nouvelles qui «menacent la sécurité nationale et l'unité de la société».

⁵² BALANCHE, *La région alaouite et le pouvoir syrien*, cit., p. 285.

⁵³ Une organisation pan-kurde fondée en 1927 au Liban. Malgré son caractère élitiste et ses liens avec les tribus kurdes originaires de Turquie et réfugiées en Syrie, le Khoyboun investit progressivement les milieux kurdes de la Djézireh syrienne. Il disparaît en 1944. Pour plus de détails sur la Ligue Khoyboun, voir J. TEJEL GORGAS, *La Ligue nationale kurde Khoyboun. Mythes et réalités de la première organisation nationaliste kurde*, in «Études kurdes», n. 3, hors-série, juin 2007, p. 158.

⁵⁴ Le mouvement autonomiste de la Djézireh, bien que rassemblant la majorité des tribus kurdes, englobe des alliés chrétiens et revendique un statut autonome comparable à celui des druzes et des alaouites. Pour plus de détails, voir J. TEJEL GORGAS, *Les territoires de marge de la Syrie mandataire: le mouvement autonomiste de la Haute Djézireh, paradoxes et ambiguïtés d'une intégration «nationale» inachevée (1936-1939)*, in *Le monde rural dans l'occident musulman médiéval*, in «REMMM», M. OUERFELLI et É. VOGUET (dir.), n. 126, novembre 2009, pp. 205-222.

à leurs voisins irakiens⁵⁵. Le Parti démocratique du Kurdistan de Syrie (PDKS), premier parti politique qui porte les revendications nationalistes des Kurdes en Syrie, n'est créé que le 14 juin 1957⁵⁶. Étroitement lié aux partis kurdes de Turquie et d'Irak, le mouvement kurde syrien est traversé depuis 1965 par de multiples divisions et subdivisions qui reflètent, d'une part, les crises internes du mouvement kurde irakien (PDK de Barzani et UPK – Union patriotique du Kurdistan – de Talabani)⁵⁷, d'autre part, la divergence idéologique entre ces derniers et le Parti des Travailleurs du Kurdistan d'Öcalan, le PKK.

Cependant, malgré son soutien aux partis politiques kurdes irakiens et turcs au nom d'une cause commune et d'un projet identitaire kurde, le mouvement kurde syrien, jusqu'au milieu des années 1990, est resté silencieux concernant la politique restrictive du régime baathiste d'al-Assad vis-à-vis des droits des Kurdes en Syrie. Certes, ces partis n'étaient pas autorisés, mais pouvaient se manifester «dans le cadre d'une expression publique contrôlée et codifiée par le régime et d'une expression privée relativement libre»⁵⁸. La non-reconnaissance officielle des partis politiques kurdes permet au régime de contrôler leur activité et d'arrêter leurs leaders en fonction des aléas d'un jeu régional. L'amélioration des rapports avec la Turquie en 2000 a ainsi permis d'arrêter des activistes kurdes liés au PKK en Syrie en les accusant d'activisme illégal et de violation de la loi selon l'article 288 du droit pénal, qui interdit tout activisme au sein d'une organisation politique non autorisée par l'État.

Le régime d'al-Assad exploite la dimension transnationale de la question kurde en établissant des alliances avec les partis politiques kurdes d'Irak et de Turquie. Ainsi, le régime syrien a protégé de 1980 à 1998 Abdullah Öcalan⁵⁹. Le PKK, interdit en Turquie, possédait des camps d'entraînement dans la plaine de la Bekaa au Liban. Des Kurdes syriens et militants du PKK pouvaient s'engager dans la guérilla contre l'armée

⁵⁵ Le PDK iranien est fondé en 1945, le PDK irakien en 1946.

⁵⁶ Fondé par plusieurs personnalités ('Usmân Şabrî, Hamîd Sulaymân Hâjj Darwîsh, Hamza Nwîyrân, Muhammad 'Issâ Millâ Mahmoud, Rashîd Hammû, Muhammad 'Alî Hûja, Khalîl Muhammad et Shawkat Hanân, Nûr al-Dîn Zâzâ). Certains membres fondateurs, comme Rashîd Hammû, étaient d'anciens militants du parti communiste syrien dirigé par Khaled Bakdach, un Kurde de Damas. C. MORE, *Les Kurdes aujourd'hui. Mouvement national et partis politiques*, L'Harmattan, Paris 1984, p. 202.

⁵⁷ C. KUTSCHERA, *Le Défi kurde ou le rêve fou de l'indépendance*, Bayard, Paris 1997, pp. 31-43.

⁵⁸ J. TEJEL GORGAS, *Syria's Kurds. History, Politics and Society*, Routledge, New York 2009, p. 99.

⁵⁹ H. BOZARSLAN, *Le nationalisme kurde, de la violence politique au suicide sacrificiel*, in «Critique internationale», n. 21, oct. 2003, p. 105.

turque⁶⁰. L'alliance avec le PKK a amené son leader Abdullah Öcalan à déclarer que «la majorité des Kurdes de Syrie sont issus de l'immigration de Turquie»⁶¹. Simultanément, la Syrie a soutenu les Kurdes irakiens contre le régime de Saddam Hussein en abritant les antennes locales des partis kurdes irakiens. L'Union patriotique du Kurdistan de Jalal Talabani a été fondée à Damas en 1975. Grâce au soutien aux partis kurdes d'Irak et de Turquie, le régime syrien a réussi à repousser les aspirations nationalistes des Kurdes de Syrie hors des frontières syriennes et à calmer toute contestation interne au régime liée aux revendications de la communauté kurde de Syrie. L'expulsion d'Öcalan de Syrie, le 9 octobre 1998, ainsi que l'amélioration des relations avec la Turquie (2000-2011), ont correspondu à la rupture entre les Kurdes et le régime syrien (manifestations kurdes en 2002 et 2003⁶², soulèvements en 2004 et 2008)⁶³. Si les questions liées à la liberté d'expression, aux droits de l'Homme et à la démocratie en Syrie sont toujours évoquées, les revendications particulières des Kurdes font désormais partie intégrante de leur discours politique (reconnaissance des droits culturels et linguistiques, restitution de la nationalité syrienne aux Kurdes 'apatrides' issus du recensement

⁶⁰ 18.000 Kurdes syriens s'engagent dans les rangs du PKK. Voir J. BRANDON, *The PKK and Syria's Kurds*, in «Terrorism Monitor», vol. 5, n. 3, 21 février 2007, <http://www.jamestown.org/single/?no_cache=1&tx_ttnews%5Btt_news%5D=1014> (dernier accès le 14.02.2016).

⁶¹ A. AL-BUNI, *Akrâd Sûrîya; al-hawîyya wa al-hâl* [Les Kurdes de Syrie, l'identité et la solution], in «Aljazeera», le 03 octobre 2004, <<http://www.aljazeera.net/NR/exeres/77CEFF7B-BAAA-4B34-A9E2-E892327CB3C5.htm>> (dernier accès le 12.02.2016).

⁶² Une centaine de Kurdes se rassemblent devant le Parlement syrien le 10 décembre 2002, coïncidant avec la Journée internationale des droits humains. Le même jour de l'année suivante, le nombre de manifestants s'élève à 1000 personnes; ils entonnent des slogans tels «Citoyenneté pour les Kurdes», «À bas l'interdiction de la langue et de la culture kurdes» ou «Pour le respect des droits humains en Syrie». H. MONTGOMERY, *The Kurds of Syria. An existence denied*, Europäisches Zentrum für Kurdische Studien, Berlin 2005, p. 158.

⁶³ À l'origine des événements, un affrontement entre supporters lors d'un match de football le 12 mars 2004 entre l'équipe arabe de la ville de Deir al-Zor et celle de kurde, de Qamichli, qui tourne à l'émeute. La violente répression par les forces de l'ordre provoque des manifestations qui s'étendent jusqu'à Damas et Alep et oblige les autorités syriennes à reconnaître officiellement, pour la première fois, l'existence d'un problème kurde en Syrie et la nécessité de régler notamment le problème des Kurdes déchus de leur nationalité à la suite du recensement exceptionnel de 1962. Lors d'une interview avec le quotidien londonien *Al-Hayat*, le 21 mai 2004, Bachar al-Assad rompt avec le discours officiel qui considère les Kurdes comme issus de l'exode de Turquie entre 1924 et 1938, précisant qu'il n'y a pas de différence entre un Arabe et un Kurde, et «qu'il existe un nombre de Kurdes qui sont Syriens et qui ont droit à la nationalité syrienne». Ce faisant, pour tenir les Kurdes à l'écart du soulèvement, Bachar al-Assad promulgue, le 7 avril 2011, le décret législatif n. 49/2011 stipulant l'octroi de la nationalité syrienne aux «étrangers d'al-Hassaka» déchus de leur nationalité après le recensement de 1962.

exceptionnel d'al-Hassaka en 1962, retrait du décret n° 49 lié à l'interdiction des achats et ventes de biens immobiliers dans les régions frontalières).

La chute de Saddam Hussein et l'autonomisation du Kurdistan irakien, mais aussi la pression américaine sur le régime syrien et son isolement après le meurtre du Premier ministre libanais Rafiq al-Hariri en 2005, favorisent la généralisation d'un nouveau discours nationaliste qui vise à légitimer le droit des Kurdes syriens sur leurs territoires dans une perspective historique. La région de la Djézireh, principal foyer du nationalisme kurde en Syrie, est considérée comme «la terre historique sur laquelle les Kurdes ont toujours vécu». Pour légitimer ces revendications, ils s'appuient sur les travaux des orientalistes et des kurdologues occidentaux⁶⁴, mais aussi kurdes⁶⁵, de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècles, et font alors remonter leurs origines à de nombreux envahisseurs et migrants établis dans la région (Hourrites, Lullubis, Kurtis, Gutis, Mèdes, Mardes, Carduchis, Mitanni, Kassites) et arguent que leur territoire, le Kurdistan, a été envahi et gouverné par les Assyriens, les Akkadiens, les Grecs, les Romains, les Byzantins, les Arabes, les Mongols et les Turcs, sans compter la brève colonisation française et britannique⁶⁶. Les zones de peuplement kurde en Syrie sont alors considérées comme le prolongement naturel des territoires kurdes de Turquie et d'Irak, désormais appelées *Rojava* (Kurdistan occidental) pour le PYD ou «Kurdistan de Syrie» pour les Kurdes proches de Barzani.

À l'instar du mouvement kurde irakien⁶⁷, les Kurdes revendiquent ainsi une nouvelle reconfiguration de l'État syrien. Lors de son deuxième congrès tenu à Qamichli les 11 et 12 janvier 2013, le Congrès national kurde revendique la reconnaissance constitutionnelle de la langue et des droits nationaux du «peuple kurde», l'adoption d'un système fédéral dans lequel les zones de peuplement kurde seraient considérées comme unité territoriale où les Kurdes jouiraient d'une autonomie. L'opposition syrienne, pour sa part, considère les revendications kurdes d'un système fédéral comme un prétexte pour l'autonomisation des Kurdes et la partition de la Syrie et préfère parler des Kurdes comme étant une «composante» du peuple syrien et non comme un «peuple».

⁶⁴ Par exemple, Pierre Rondot (1904-2000), Roger Lescot (1914-1975).

⁶⁵ Djeladet Bedir Khan (1893-1951) a travaillé sur la latinisation de l'alphabet kurde.

⁶⁶ A. TAJ AL-DIN, *Al-Akrâd: târîkh sha'b wa qaḍiyat waṭan* [Les Kurdes: histoire d'un peuple et cause d'une patrie], Al-Dâr al-Thaqâfiyya, Le Caire 2001, p. 15.

⁶⁷ Sur l'opposition kurde en Irak, voir P.-J. LUIZARD, *Il y avait un pays qui s'appelait l'Irak...*, in «Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée», nn. 81-82, 1996, pp. 257-302.

Conclusion, le poids des puissances régionales?

C'est plus précisément la politique d'exclusion des régimes nationalistes arabes s'attachant à gommer les divisions qui a favorisé en grande partie les réactions des groupes (kurdes) et fragilisé les structures de l'État. L'État syrien, notamment sous les Assad, s'est fortement appuyé sur les liens tribaux communautaires pour garantir la loyauté et la protection des réseaux de clientèles. Le régime des Assad trouvait une part de sa puissance dans un clientélisme généralisé, souvent accompagné de corruption et de privilèges au sein des institutions étatiques. Cet autoritarisme créait un simulacre de ralliement des «masses» à l'État et au parti au pouvoir, illustré notamment par les manifestations de soutien des organisations «populaires», qui constituait pour le régime un facteur important de sa légitimité politique. Cette gestion du pouvoir devait entraîner l'étouffement des initiatives indépendantes de la société civile dans les domaines économique, social, culturel et politique et consacrer, par ailleurs, le développement d'une mentalité clanique, confessionnelle et tribale, aux dépens du sentiment d'appartenance nationale⁶⁸.

La Syrie redeviendra-t-elle un État unitaire? Les nouveaux dirigeants pourront-ils réintégrer toutes ces communautés et tous ces territoires perdus? La réponse à cette question doit être interprétée à la lumière des données régionales et internationales. Si les Kurdes syriens peuvent prétendre à une autonomie, c'est parce qu'ils profitent d'un contexte régional favorable (Kurdistan irakien, Kurdes de Turquie), mais aussi de la conjoncture internationale de lutte contre le terrorisme et contre Daech menée par les Américains et les Russes à la fois. Les Kurdes et, plus particulièrement, les peshmergas irakiens et le PYD (Parti de l'Union démocratique) en Syrie, sont paradoxalement devenus un élément stabilisateur dans la région dans la mesure où ils expriment enfin les aspirations de leur communauté. Si, à la fin du XIX^e siècle, les puissances mandataires, France et Angleterre, ont partagé l'Empire ottoman et tracé les frontières selon leurs intérêts, aujourd'hui les puissances internationales (USA, Europe et Russie) doivent aussi reconnaître ces aspirations et composer avec les puissances régionales de la région comme la Turquie, l'Iran ou l'Arabie saoudite.

Le 3 mars 2016

⁶⁸ K.H. AL-NAQĪB, *Al-dawla al-tasalutiyya fi al-Mashriq al-'arabî al-mu'âsir, Dirâsa binâ'iyya muqârana [L'État autoritaire dans l'Orient arabe contemporain, une étude structurale comparée]*, Markaz Dirâsât al-Wahda al-'Arabiyya, Beyrouth 1991, p. 23.